



**Arrêté portant convocation des électeurs pour
le renouvellement partiel du Conseil de Faculté
– Scrutin du 05 avril 2016**

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L719-1 à L719-2 et D719-1 et suivants;
Vu les statuts de l'Université de La Réunion
Vu les statuts de la Faculté de Droit et d'Economie

A R R E T E

Article 1 : Dans le cadre des élections, en vue d'un renouvellement partiel du Conseil de la Faculté de Droit et d'Economie, sont convoqués les collèges électoraux suivants :

- ❖ Collège des Etudiants et usagers : 3 sièges à pourvoir (3 titulaires – 3 suppléants)

Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Article 2 : Le scrutin se déroulera le mardi 5 avril 2016

Article 3 : Un bureau de vote sera ouvert de **09 h 00 à 16 h 30 dans la Salle D10 - 1^{er} étage de la Faculté de Droit et d'Economie**, Campus du Moufia - 15 Avenue René Cassin à Sainte Clotilde.
Un bureau de vote sera ouvert dans les mêmes conditions sur le Campus Universitaire du Tampon pour la 1^{ère} et la 2^{ème} années de la Licence d'Administration Economique et Sociale, la 1^{ère} année de la Licence d'Economie, et la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années de la Licence de Droit délocalisées.

Article 4 : Le bureau de vote Nord sera composé comme suit :

- ❖ Président du bureau : Monsieur Jean-Marc RIZZO, Doyen
- ❖ Assesseurs : Monsieur François HERMET, Vice Doyen Economie
Madame Emmanuelle VITTE, Responsable Administrative de la Faculté.
Mmes et MM. les délégués de listes en présence

Le bureau de votre Sud sera composé comme suit :

- ❖ Président du bureau : Madame Delphine CONNES, Assesseur Tampon
- ❖ Assesseurs : Madame Karen HOAREAU, Technicienne de Recherche et de Formation
Madame Patricia NATIO, Adjoint Administratif ENES
Mmes et MM. les délégués de listes en présence

Article 5 : La Commission électorale est désignée conformément à l'article 7 des statuts de la Faculté de Droit et d'Economie, comme suit :

- ❖ Monsieur Jean-Marc RIZZO, Doyen
- ❖ Monsieur le Professeur Romain OLLARD, Vice-Doyen
- ❖ Un représentant des étudiants choisi par et parmi les délégués du Conseil de Faculté
- ❖ Madame Emmanuelle VITTE, Responsable Administrative de la Faculté.
- ❖ Madame Aldine VARON, Secrétaire Administrative de l'Education Nationale

Article 6 : Les dépôts des candidatures auront lieu à partir du jour de la publication du présent arrêté et jusqu'au mardi 22 mars 2016 à 15 h 00, auprès de Madame Emmanuelle VITTE ou de Madame Aldine VARON au Secrétariat Général de la Faculté.

Article 7 : La Commission électorale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} Mars 2016
Le Doyen de la Faculté

Jean-Marc RIZZO

